Extrait du UNSA Fonction publique

http://www.unsa-fp.org/?Teletravail-temps-de-travail-barometre-social-en-DDI-l-UNSA-attentive

# CHSCT des DDI : l'UNSA attentive

- OTE et DDI -

Date de mise en ligne : mardi 6 décembre 2016

**Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés**

**Le CHSCT des DDI s'est réuni le 30 novembre 2016.**

**Les projets d'arrêtés et circulaires portant organisation du temps de travail en DRDJSCS et relatifs au télétravail en DDI lui étaient soumis pour avis.**
**Le projet de questionnaire baromètre social en DDI a également été étudié.**

**L'UNSA a défendu les intérêts des agents affectés en DDI, notamment par son vote favorable au texte télétravail qu'elle a su faire largement évoluer mais aussi par son opposition à la circulaire sur le temps de travail en DRDJSCS qui contient des dispositions régressives.**

L'UNSA estime que le **projet d'arrêté sur l'organisation du temps de travail en DRDJSCS** a évolué en lien avec l'argumentation de l'UNSA. Cependant, la circulaire d'application soumise au CHSCT contient encore deux points bloquants :

- Des jours d'ARTT fléchés qui s'imposeraient aux agents de tous les périmètres concernés.
- Le maintien des spécificités des personnels "Education nationale".

L'UNSA a demandé fermement une révision des positions de l'Administration sur ces deux sujets et obtenu que ceux-ci fassent l'objet d'une nouvelle réflexion et d'une proposition de réécriture.

L'UNSA rejetterait tout texte qui ne prendrait pas en compte ses revendications et réduirait de fait les droits d'un grand nombre d'agents affectés en DRDJSCS.

Concernant le **projet d'arrêté télétravail**, l'UNSA est intervenue sur différents points afin que les activités ouvertes au télétravail soient accessibles au plus grand nombre d'agents en DDI.

Poursuivant, dans cet objectif, son action menée sur ce texte depuis l'ouverture de la concertation, l'UNSA a obtenu, lors de ce CHSCT :

- La suppression d'une limitation du télétravail à un lieu unique situé sur le territoire national.
- Un meilleur encadrement du rôle du SIDSIC dans le processus d'autorisation individuelle de télétravail et une meilleure information sur les incompatibilités informatiques.
- Une rédaction plus favorable du point concernant les horaires de télétravail.
- Une limitation des conditions de conformité des installations à la sécurité électrique.
- La fourniture du matériel nécessaire à l'exercice du télétravail selon les activités.

Enfin, la dernière version du projet de baromètre social en DDI, consécutive à deux groupes de travail s'étant tenus sur ce thème depuis la rentrée, a fait l'objet d'une présentation.
**Le premier baromètre social devrait être lancé dès début 2017.**

Attachée aux conditions de travail des agents affectés en DDI, l'UNSA a, lors de ce CHSCT, défendu leurs intérêts sur deux sujets majeurs :

- Le temps de travail en DRDJCS qui ne doit pas introduire de dispositions négatives ou régressives.

*Copyright © UNSA Fonction publique*

- La mise en place du télétravail en DDI que l'UNSA revendique depuis plusieurs mois et qui doit permettre l'accès à ce nouveau droit au plus grand nombre d'agents.

Enfin, le lancement du baromètre social, que l'UNSA appelait de ses voeux dès le premier CHSCT des DDI, devrait donner une photographie du contexte actuel des conditions de travail en DDI, qu'il faudra notamment mettre en perspective avec la lutte contre les RPS et celle contre les violences.

*Copyright © UNSA Fonction publique*